



-1899 CONTRÔLEURS MERCI QUI ?



24 Juin 2020

1899, c'est le nombre de vacance d'emplois de contrôleurs administratifs à l'issue du mouvement général de septembre 2020 et projeté au 1^{er} mars 2021.

Malgré ce chiffre énorme, **26 départements se retrouvent encore avec des rapprochements externes en attente**. Quelques exemples flagrants de vacance, le Nord (-46), les Bouches du Rhône (-43), la Gironde (-41), le Pas-de-Calais (-26), le Var et les Alpes-Maritimes (-23 chacun), le Finistère (-21), etc..

Comment peut on expliquer à des collègues séparés de leur conjoint, de leurs enfants, de leur famille qu'ils vont devoir attendre a minima 1 an de plus avant d'espérer les rejoindre, alors qu'il y a tant de places disponibles dans les directions demandées ?

Devant la revendication de notre syndicat, bien seul en la matière, la Direction Générale a tenté de remédier aux séparations prolongées en instaurant depuis quelques années, une bonification fictive d'un an d'ancienneté par année d'attente.

PLUSIEURS DEMANDES PRIORITAIRES CONSÉCUTIVES NON SATISFAITES

Malheureusement, cette règle montre indubitablement ses limites. Beaucoup de collègues en sont à plusieurs demandes prioritaires consécutives non satisfaites.

C'est pourquoi **nous continuons de revendiquer pour les prioritaires un classement à l'ancienneté du fait générateur** et non plus à l'ancienneté administrative.

LES AGENTS NE SONT PAS QUE DES NUMÉROS DGFIP !

C'est pour nous une **logique humaine en opposition à la logique mathématique** de l'ancienneté administrative. Les agents, et notamment les prioritaires dans ce cas là ne sont pas que des numéros DGFIP.

Dans le cadre des futures lignes directrices de gestion et de la transparence qui doit aller avec, c'est une obligation, voire une exigence.

Mais nous n'en serions pas là si une autre de nos revendications était satisfaite : le « **droit au retour** » **dans le département d'origine pour tous les promus de C en B**, et notamment les prioritaires.

Notre ministère a identifié un frein à l'égalité homme/femme en matière de promotions, surtout de C en B. Il s'agit de **l'obligation de mobilité**. **Toutes les autres directions de Bercy l'ont donc abandonnée, sauf la DGFIP.**

C'est donc une mesure de justice de le réclamer, et nous continuerons, seul, à le revendiquer sans ambiguïté.